



Calcul de la pension alimentaire

Par **guetteguette**, le **21/02/2008** à **13:29**

bonjour,

Mon épouse et moi sommes mariés depuis 2004 et nous avons 2 enfants (6 et 4), nous allons nous séparer dans un premier temps et ensuite divorser. Pouvez vous me dire quelles sont les critères et le mode de calcul de la pension alimentaire en sachant que mon revenu est de 1500 et celui de mon épouse de 1250.

Pouvez vous me dire également si la garde alternée est accordée systématiquement si les deux parents sont d'accord.

Par **ly31**, le **21/02/2008** à **16:22**

Bonjour,

Je vous conseille d'officialiser cette situation auprès du JAF (Juge des Affaires Matrimoniales) Quant à la pension alimentaire, celle-ci est décidée par le JAF en fonction des revenus et dépenses de chacun, tout ceci dans l'intérêt des enfants

En ce qui concerne la garde alternée des enfants, je pense que Monsieur le Juge, ne s'y opposera pas, puisque les parents sont en accord dans ce sens.

Je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31

Par **guetteguette**, le **21/02/2008** à **16:31**

merci .